

PROCÈS À VENIR CONTRE LE VICE-PRÉSIDENT D'EUROPALESTINE

Le vice-président de l'association EuroPalestine a été présenté à un juge ce mercredi matin. Son procès est prévu le 9 septembre prochain. Son appartement a été perquisitionné mardi à l'aube et il a passé la nuit en garde à vue.

<https://www.trtfrancais.com/article/eae9b9f3d714>

Une manifestation a eu lieu mardi soir porte de Clichy à Paris / Others <https://youtu.be/5VTSAZzPoKo>

18 mars 2026

Nicolas Shashahani, cofondateur et vice-président de la CAPJPO-EuroPalestine a été arrêté à 6h mardi matin par la police à son domicile: l'association EuroPalestine dénonce la mise à sac de la maison et des insultes. Un policier aurait accusé le couple de “ne pas aimer les juifs”, semblant ignorer que Olivia Zemor, son épouse et Nicolas Shashahani sont juifs.

Un rassemblement s'est tenu mardi devant la Direction de la police judiciaire, porte de Clichy à Paris, pour demander la libération de Nicolas Shahshahani.

Dans un communiqué, l'association dénonce un acharnement: “la police de l'État s'acharne de plus en plus contre le mouvement de soutien à la Palestine: accusation d'apologie du terrorisme contre l'Union juive française pour la paix (UJFP), interdictions ou menaces sur plusieurs mouvements, poursuites de syndicalistes, d'élus et de personnalités diverses...”

[En Relation TRT Français - Ramadan: Europalestine appelle au boycott des dattes Medjool produites en Israël](#)

À nouveau une accusation d'apologie du terrorisme

Les poursuites reposeraient sur des faits d’”apologie de terrorisme” liés à des propos tenus lors d’une manifestation en octobre 2025. Une accusation qu’Olivia Zemor, présidente d’EuroPalestine rejette catégoriquement: “en vérité, il n'y a rien”, dénonçant “un essai d'intimidation de l'ensemble de la population”.

Elle doit elle même comparaître le 26 mars prochain devant la justice suite à une précédente plainte pour “apologie du terrorisme”.

L’association “Jeunesse Française Juive” serait à l’origine de cette procédure contre EuroPalestine, cette association a déjà porté plainte contre plus de 40 personnes ou entités. Elle défend la politique d’Israël et accuse d’antisémitisme tout individu osant critiquer la colonisation ou la guerre génocidaire à Gaza.

Criminaliser les voix pro palestiniennes

Les militants dénoncent une nouvelle procédure qui vise à criminaliser les voix pro-palestiniennes, ou à tout le moins les intimider.

“Elle montre le décalage répressif de la politique française par rapport aux prescriptions du droit international auxquelles elle se dit pourtant souscrire”, écrit l’Union juive française pour la paix (UJFP) dans un communiqué publié mardi en soutien à EuroPalestine.

La justice a pourtant donné tort à ce type de procédures. La Cour européenne des droits de l’homme (CEDH) a considéré que la pénalisation de l’appel au boycott des produits israéliens constituait une atteinte injustifiée à la liberté d’expression; le tribunal de Clermont-Ferrand dans un jugement du 17 septembre 2025 reconnaît que l’antisionisme n’est pas de l’antisémitisme car la loi pénale étant d’interprétation stricte, la culpabilité d’une personne ne peut reposer sur une interprétation subjective des propos ce qui reviendrait à exclure toute possibilité d’expression dans le débat public d’intérêt général.